

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil seize, le 6 avril à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la mairie de Nedde, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 29 mars 2016.

Présents : BAUDEMONT Dominique (Pouvoir de CHAUVERGUE Laurence), BIDAUD Jean-Michel (Pouvoir de TERRIER Gilles), BODIN Pascal (Pouvoir de DOLLEY Alain), CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DEVAUX Nathalie, FAYE Jean Pierre (Pouvoir de SIMON Isabel), GANE Isabelle, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique (Pouvoir de SERRU Marie-Claire), MENUCELLI Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie (Pouvoir de LOURADOUR Patricia), PONS Gérard, POURCHET Pierre, ROGER Edouard, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, VERGNE Didier.

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis (suppléant de Bruno GARDELLE), TESSIER Marie-Claude (suppléante de Thierry MUZETTE).

Excusés : CAMBOU Stéphane, CHAUVERGUE Laurence, DOLLEY Alain, GARDELLE Bruno, LOURADOUR Patricia, MUZETTE Thierry, SERRU Marie-Claire, SIMON Isabel, TERRIER Gilles.

Absent : GERY Claude.

Secrétaire de séance : Michel CHADELAUD.

Présents 25 / Votants 31

N°30-2016 – Dispositifs « Habitat » Monts et Barrages 2016 : Aide financière

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que, depuis juin 2012, le PETR Monts et Barrages s'est inscrit dans les nouveaux dispositifs « habitat » mis en place par les partenaires financiers et a confié l'animation de l'ensemble des actions à la Société d'Equipement du Limousin (SELI). Ce dispositif Habitat a pris fin en décembre 2014. Par délibération en date du 19 novembre 2014, le PETR Monts et Barrages a sollicité un avenant à la convention ANAH afin de poursuivre le dispositif jusqu'en juin 2015 et de conduire une étude pré opérationnelle.

Lors de la réunion du 26 février 2015, les membres du Conseil Communautaire avaient décidé, à l'unanimité, de poursuivre le dispositif d'aides pour la mise en valeur du patrimoine bâti jusqu'en juin 2015, le PETR Monts et Barrages s'engageant à poursuivre l'animation jusqu'à la même date. Lors de la réunion du 13 août 2015, ce dispositif avait été prolongé jusqu'au 31 décembre 2015.

Monsieur le Président propose, aux membres du Bureau Communautaire, de poursuivre le dispositif d'aides pour la mise en valeur du patrimoine bâti du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, conformément aux dispositions votées lors du Conseil communautaire du 20 mars 2014, à savoir :

- versement d'aide pour la mise en valeur du patrimoine bâti : opérations de réhabilitation des façades et toitures : intervention à hauteur de 20 % du montant des travaux TTC, avec un plafond de 2 000 € / pour les devantures : même niveau d'intervention cumulable avec celle sur les façades ;
- versement d'aide pour la mise aux normes de l'assainissement non collectif : 10 % du montant des travaux TTC, avec un plafond de 800 € ;
- versement d'aide pour la lutte contre l'habitat indigne : 20 % du montant des travaux TTC, avec un plafond de 2 000 €.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- DE POURSUIVRE, le dispositif d'aides pour la mise en valeur du patrimoine bâti du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 dans les conditions définies ci-dessus ;

- D'AUTORISER, Monsieur le Président, à signer tous documents s'y rapportant ;

- DIT que les crédits seront inscrits au Budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le 7 avril 2016

Le Président,

Jean Pierre FAYE